



## Appel à projets « Du soleil entre les lignes »

Eté culturel 2025

### Descriptif

« Du soleil entre les lignes » est un programme d'accueil d'auteurs et d'autrices ; d'illustrateurs et d'illustratrices, de maisons d'édition dans les bibliothèques de Normandie. Il est proposé par Normandie Livre & Lecture et financé par la DRAC Normandie dans le cadre de l'Eté culturel 2025 porté par le ministère de la Culture, afin de favoriser la participation à la vie culturelle pendant la période estivale.

L'appel à projets vise à mettre en place l'accueil pendant une semaine (5 jours) d'auteurs.rices / illustrateurs.rices / maisons d'édition normands par des bibliothèques de Normandie volontaires, afin d'aller à la rencontre de différents publics (centres de loisirs, centres sociaux, ehpad, associations, groupes constitués,...) et de disposer d'un temps de création. Les bibliothèques qui souhaitent accueillir un / des auteur.trice.s, illustrateur.trice.s ou maisons d'édition pendant l'été proposeront un projet d'accueil en lien avec leur programmation culturelle et les publics qu'elles souhaitent mobiliser.

Une attention particulière sera apportée aux nouvelles candidatures, aux nouveaux projets et aux jeunes créateur.trice.s.

### Objectifs

- Favoriser la rencontre entre créateurs et créatrices et habitants et habitantes
- Cibler les publics prioritaires, la jeunesse, les familles, notamment les personnes ne partant pas en vacances pendant l'été
- Permettre aux artistes de bénéficier d'un temps et de moyens de création
- Favoriser le soutien aux artistes émergents
- Dans une logique de développement durable, développer les rencontres de proximité

### Rétroplanning 2025

14 avril	Lancement de l'appel à projets
02 mai	Clôture de l'appel à projets
30 juin au 31 août	Déploiement des actions

## Modalités

**Un double appel à projet** est lancé par Normandie Livre et lecture, à destination des auteur.trice.s / illustrateur.trice.s / maisons d'édition normands d'une part, et des bibliothèques volontaires d'autre part.

L'appairage des **porteurs de projets** sera assuré par Normandie Livre & Lecture.

Les porteurs de projets ont également la **possibilité de candidater en binôme**, associant une ou des bibliothèques avec un.e auteur.trice / illustrateur.trice / maison d'édition du territoire normand **qui remplissent les critères d'éligibilité**.

**Les actions devront se dérouler du 30 juin au 31 août 2025.**

L'accueil s'organisera sur 5 journées sur une semaine en fonction du programme des bibliothèques.

**La moitié de la semaine sera consacrée à la création** - soit 5 demi-journées dédiée au temps de création, recherche, expérimentation, **l'autre moitié à la rencontre avec les différents publics**, soit 5 demi-journées d'ateliers et rencontres.

Une attention sera portée aux nouveaux porteurs de projet.

### Eligibilité :

Les auteur.trice.s et illustrateur.trice.s concerné.e.s sont les suivants :

- **être publié à compte d'éditeur dans les huit dernières années (Attention : les auteur.trice.s et illustrateur.trice.s publiés en autoédition ne sont pas éligibles)**
- avoir sa résidence principale en Normandie
- être disponible au moins deux semaines complètes entre le 30 juin et le 31 août 2025

Les maisons d'édition concernées doivent remplir les conditions suivantes :

- travailler à compte d'éditeur et justifier du reversement des droits d'auteurs
- publier au moins un ouvrage par an
- avoir son siège social installé en Normandie
- être disponible au moins deux semaines complètes entre le 30 juin et le 31 août 2025

Les bibliothèques concernées sont les bibliothèques de Normandie :

- bibliothèques territoriales, y compris bibliothèques départementales,
- bibliothèques associatives,
- bibliothèques universitaires
- bibliothèques pénitentiaires

Les auteur.trice.s, illustrateur.trice.s et maisons d'édition s'engagent à :

- se rendre disponible pendant 5 journées d'affilée, particulièrement en résidant sur place si nécessaire (la demande de deux semaines de disponibilité doit permettre d'organiser les résidences de la meilleure façon possible),
- indiquer le projet développé pendant le temps de création,
- proposer des modalités de rencontres avec les publics (ateliers, rencontres, conférences,...). Elles peuvent être pensées comme un cycle complet sur une semaine ou comme des propositions indépendantes les unes des autres,
- indiquer leurs semaines de disponibilité.

Les bibliothèques s'engagent à :

- nommer un référent pour le projet,
- organiser l'accueil de l'auteur.trice ou l'illustrateur.trice pendant la semaine,
- identifier les publics cibles des actions, construire le programme d'interventions et organiser l'accueil du public : le programme peut être un cycle pour un groupe spécifique ou s'appuyer sur de multiples rencontres en direction de publics variés.
- construire l'offre en direction du tout public ou en lien avec les partenaires socio-culturels du territoire,
- communiquer auprès des publics et mobiliser les partenaires,
- associer autant que faire se peut la ou les librairies de son territoire,
- participer à la réservation des gîtes ou hôtels ou proposer un hébergement si possible.
- indiquer les semaines souhaitées pour l'accueil d'un /des auteur.trice.s et illustrateur.trice.s ./ d'une maison d'édition.

## Financement

Les auteur.trice.s, illustrateur.trice.s et maisons d'édition seront rémunérés selon les conditions financières suivantes :

- **5 jours rémunérés au tarif CNL, soit 2580, 90 € bruts**

Une journée correspond à 516,18 € (510,56 € bruts + 5,62€ contribution droits de diffusion). La somme globale intègre 5 demi-journées d'interventions, et une contribution à la création.

- **un per diem de 20 euros, soit 100 euros pour 5 journées.**

Les frais d'hébergement et de déplacement pourront être pris en charge - à partir de 30 km entre le lieu de résidence de l'intervenant et le lieu d'intervention, dans la limite de 500 €.

## Comment postuler au dispositif ?

**Les auteurs et les autrices, les illustrateurs et les illustratrices, les traducteurs et les traductrices**, concerné.e.s doivent envoyer le formulaire dûment complété accompagné de la présentation de leur projet, des pièces justificatives et si possible d'un exemplaire numérique de leur dernier livre.

**Les maisons d'édition** concernées doivent envoyer le formulaire dûment complété accompagné de la présentation de leur projet, des pièces justificatives et de leurs deux dernières parutions.

**Les bibliothèques** concernées doivent envoyer le formulaire dûment complété accompagné de la présentation de leur projet.

**Date limite de candidature : vendredi 2 mai 2025**

Renseignements :

**[mylene.heigeas@normandielivre.fr](mailto:mylene.heigeas@normandielivre.fr)**